

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

COMPTE RENDU INTÉGRAL

DES SÉANCES DU 3 NOVEMBRE 1994



SOMMAIRE GÉNÉRAL

1^{re} séance 6385

2^e séance 6403

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

(51^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du jeudi 3 novembre 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER

1. **Loi de finances pour 1995 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6387).

AFFAIRES EUROPÉENNES

- M. François d'Aubert, rapporteur spécial de la commission des finances.
- M. Jacques Myard, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.
- M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

M^{me} Nicole Ameline,
M. Alfred Muller,
M^{me} Nicole Catala,
MM. Jean-Claude Lefort,
Pierre Garmendia,
François Guillaume.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Remise des réponses aux questions écrites signalées par les présidents des groupes** (p. 6401).
3. **Ordre du jour** (p. 6402).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER,
vice-président

La séance est ouverte à onze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1995 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995 (n^{os} 1530, 1560)

AFFAIRES EUROPÉENNES

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère délégué aux affaires européennes.

La parole est à M. François d'Aubert, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, mes chers collègues, le rapporteur spécial des crédits des affaires européennes est un peu un privilégié, car l'organisation de la discussion budgétaire l'autorise à intervenir deux fois à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances.

Mais il faut garder à l'esprit que les procédures budgétaires française et communautaire se déroulent de concert, avec un léger décalage, et qu'en conséquence nous travaillons, pour une large part, sur des hypothèses - ce qui est un peu malheureux. Il est vrai qu'elles sont rarement démenties.

Notre débat d'il y a quinze jours fut quelque peu décevant, à l'image de la discussion de cette loi de finances. Nous étions, en effet, peu nombreux à nous intéresser au budget communautaire et, par là, à l'ensemble de la politique européenne. Et je n'ai pas l'impression que, de ce point de vue, la situation se soit améliorée.

Pourtant, des questions essentielles sont en jeu, allant de l'agriculture à la recherche ou de la monnaie unique à l'élargissement, en passant par les politiques structurelles. Rappelons que nous examinons l'utilisation de près de 500 milliards de francs, dont 88 milliards proviennent des contribuables français, au sens large du terme, en considérant, par exemple, que ceux qui paient des droits de douane sont des contribuables.

Deux débats à quinze jours d'intervalle permettent du moins de répondre à certaines questions que nous nous posons. La principale, en matière budgétaire, est la fin de la querelle entre l'Italie et ses partenaires sur les quotas laitiers.

On se souvient que, véritable chantage, l'Italie avait fait de la réduction de son amende pour dépassement de quotas la condition de son accord à la réforme des ressources propres. Dans un souci d'apaisement, les ministres des finances des pays membres ont accepté une augmentation rétroactive des quotas italiens pour les années 1992 et 1993, ce qui abaisse, de façon assez scandaleuse, l'amende italienne de 2,5 à 1,9 milliard d'écus, alors qu'il s'agissait de la plus grande fraude jamais enregistrée sur les finances européennes.

M. Jean-Claude Lefort. Et voilà !

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Quand on prétend vouloir lutter contre la fraude et qu'on commence par consentir des rabais sur les amendes, comme celui qui a été accordé à l'Italie, on ne donne guère l'impression d'une volonté politique forte de lutter contre un phénomène qui, selon des études sérieuses réalisées après l'apparition de quelques cas très gênants, représente certainement, quoi qu'en dise la Commission, entre 10 et 15 p. 100 du budget de l'Europe.

Mais revenons au compromis laitier. Un tel compromis n'est guère satisfaisant au regard de la morale, d'autant que la Cour de justice, sur la plainte du Royaume-Uni, allait statuer. On ne peut qu'être d'accord avec le principe invoqué par nos partenaires britanniques, à savoir que tout fauteur doit être sanctionné et qu'un tel compromis constitue un précédent dangereux.

On peut toutefois considérer - et ce sera ma position - que l'amende demeure et que le danger d'une crise budgétaire s'est éloigné. De ce fait, le Parlement européen, réuni du 24 au 29 octobre dernier, a pu se prononcer en première lecture sur un projet de budget fondé sur des ressources supplémentaires.

La seconde question porte sur les conséquences budgétaires de l'élargissement, que M. le rapporteur général et moi-même avons développées dans nos rapports écrits. Nous ne sommes toujours pas en mesure de les fixer avec certitude, même si les choses se précisent, avec l'adhésion, le 16 octobre dernier, de la Finlande.

Enfin, demeure la difficulté de respecter la discipline budgétaire, compte tenu des dépenses agricoles prévisibles et de la multiplication des initiatives communautaires. Mais cette question, qui tient en France une grande importance et fait l'objet d'évocations annuelles, a toujours trouvé une solution, notamment par le biais de la fixation des prix agricoles.

Je rappellerai pour mémoire - puisque tel est théoriquement l'objet de notre débat - que le projet de budget communautaire est en augmentation de 3,13 p. 100 en crédits d'engagement et de 2,77 p. 100 en crédits de paiement, soit respectivement 75,74 milliards d'écus et 71,95 milliards d'écus. Cette augmentation est conforme aux perspectives financières arrêtées au Conseil européen d'Edimbourg en décembre 1992, mais celles-ci ne brillaient pas, il faut le reconnaître, par leur rigueur.

Ce projet de budget respecte, certes, le plafond des ressources propres, soit 1,21 p. 100 du PNB communautaire, mais ce plafond est extraordinairement généreux. Il n'incite pas les institutions européennes à faire des économies et à « serrer les boulons », comme le font tous les

Etats membres de l'Union européenne. Je relèverai, en effet, une divergence entre les budgets nationaux et les dépenses communautaires. Alors que les premiers s'en tiennent à une lente progression depuis plusieurs années, en raison principalement des difficultés économiques, les secondes augmentent à un rythme soutenu.

Entre 1986 et 1994 - c'est-à-dire, très exactement, sous la présidence de M. Jacques Delors - les dépenses de l'Europe ont augmenté de plus de 100 p. 100, passant de 240 milliards à quelque 500 milliards de francs, alors que, dans le même temps, elles augmentaient en France que « seulement » de 43 p. 100. Cette évolution, ce plus que doublement, est due en partie, bien sûr, à l'élargissement à l'Espagne et au Portugal. Mais ces deux pays sont entrés dans la Communauté le 1^{er} janvier 1986.

Par ailleurs, on constate des évolutions assez contrastées. On a souvent tendance à dire que la politique agricole coûte cher. Mais, tandis que les dépenses de la Communauté augmentaient de plus de 100 p. 100, celles de la politique agricole n'augmentaient que de 70 p. 100. Quant aux dépenses administratives de la Commission et des institutions - essentiellement de la Commission - avec des effectifs en augmentation considérable, elles progressaient de 135 p. 100. Il n'y a guère d'administration dans les pays européens qui se soit conduite d'une manière aussi laxiste ! Les dépenses pour l'action extérieure ont augmenté de 216 p. 100. Je sais bien que nous avons apporté notre appui aux anciennes démocraties populaires et à l'ex-Union soviétique. Mais sommes-nous bien sûrs que ces crédits soient tous allés là où ils devaient aller ? N'ont-ils pas enrichi quelques bureaux d'études ou consultants anglo-saxons que l'on voit trop souvent hanter les couloirs de la Commission ?

Enfin, le pompon, c'est l'augmentation de 280 p. 100 des fonds structurels européens entre 1986 et 1994, avec des résultats pour le moins inégaux. Et si la Commission le conteste, qu'elle nous fournisse des bilans précis et non seulement de vagues bilans macroéconomiques qui tentent péniblement de démontrer que le produit intérieur brut de telle région, où il y a 30 ou 40 p. 100 d'économie souterraine, a miraculeusement augmenté de quelques centièmes de point, grâce à l'injection de fonds structurels européens !

Il n'est donc pas étonnant que le budget de l'Europe ait assez largement contribué à l'augmentation des prélèvements obligatoires payés pour l'Europe en France. Par ailleurs, les dépenses des institutions européennes, qui représentaient 1,01 p. 100 du PIB communautaire, sont censées atteindre 1,28 p. 100 en 1994. Les chiffres paraissent faibles, mais souvenons-nous que ces pourcentages jouent sur des masses considérables.

Monsieur le ministre, pensez-vous que la seule référence à un plafond de ressources propres pour maîtriser l'évolution des finances communautaires soit bien adaptée aux rigueurs budgétaires auxquelles nous sommes contraints ? Ne pensez-vous pas qu'il faut « tordre le coup » au postulat selon lequel la construction européenne ne peut se faire qu'avec une augmentation du budget de l'Europe et de la dépense publique européenne ? La théorie de l'accumulation des subventions semble prévaloir en matière de construction européenne. Or il est facile de démontrer que ce postulat n'est pas justifié.

Je souhaiterais maintenant évoquer deux thèmes qui semblent passer inaperçus dans notre pays. Le récent débat sur les déficits excessifs aurait pourtant dû nous remettre le premier en mémoire : il s'agit du passage à la deuxième phase de l'union économique et monétaire dans

laquelle nous sommes entrés le 1^{er} janvier dernier, phase cruciale s'il en est, au cours de laquelle apparaît l'Institut monétaire européen, l'IME, institué pour le passage à la deuxième phase et qui a vocation à disparaître dès que la Banque centrale européenne sera créée.

Le second thème est la révision du traité de Maastricht en 1996. Je souhaite le développer non pour suggérer des pistes, mais pour m'inquiéter de l'absence relative de notre pays dans ce débat et, pire, me semble-t-il, de l'absence de débat dans notre pays sur cette question. Or 1996 arrivera vite et il ne faudrait pas que l'énergie que nous dépensons pour l'élection présidentielle nous mette dans un état d'impréparation. A la différence de la France, l'Allemagne est entrée dans une période de stabilité politique qui lui donnera plus de force pour faire prévaloir ses vues. Si nous voulons que les nouvelles règles du jeu européen nous conviennent, nous devons être très présents dans la négociation.

Rappelons-nous qu'avec l'entrée des pays scandinaves et, à terme, de certains pays de l'Est, et presque du Moyen-Orient, sans parler de Chypre et de Malte, l'Allemagne devient le centre géographique de l'Europe communautaire. Sans mettre en doute le moins du monde l'esprit européen de notre partenaire, il me paraît évident - sauf à être naïf - qu'il cherchera une architecture communautaire conforme à ses intérêts, ce qui est tout à fait logique.

Dans les grandes lignes, il apparaît que l'élargissement, qui constitue la raison principale d'une révision institutionnelle, ne pourra s'effectuer qu'avec une rénovation de la politique agricole commune, des fonds structurels et probablement de l'aide au développement. La France est directement concernée par les premier et troisième secteurs comme bénéficiaire, et par le deuxième, les fonds structurels, comme contributeur. Mais, à la différence des pays scandinaves, je doute que les pays de l'Est soient des contributeurs nets. Je vois donc mal comment nous pourrions échapper à une diminution de certaines dépenses que le Parlement européen approuvera sans doute avec satisfaction.

J'ai néanmoins accueilli avec surprise les chiffres qui étaient avancés par le président de la Commission dans un article du *Monde* intitulé « Le testament de M. Delors ». Si l'élargissement se traduit effectivement par l'augmentation de la dépense publique européenne que ce dernier annonce, je ne vois pas comment le budget de la France, mais aussi celui de l'Allemagne, pourront supporter une telle facture : 330 milliards de francs par an, puisque telle est la prévision de M. Jacques Delors. Cette facture intégrerait 100 milliards de francs supplémentaires pour la politique agricole commune et pas moins de 230 milliards de francs supplémentaires pour les fonds structurels - dont on sait que ce sont les enfants chéris de M. Delors - limités sans doute à six pays de l'ancien bloc oriental.

Que l'on souhaite l'élargissement - encore qu'un élargissement prématuré qui précéderait l'approfondissement de l'Europe ne semble pas le meilleur moyen de construire celle-ci - ou qu'on le considère comme inéluctable, il faut au moins qu'il soit supportable pour le budget des contributeurs nets comme pour celui des autres pays. Or, si l'on en croit le président de la Commission, la France, qui, cette année, contribue à hauteur de 88 milliards au budget de l'Europe, devrait acquitter une facture supplémentaire de 66 milliards de francs. Sa contribution atteindrait ainsi quelque 150 milliards de francs, soit 10 p. 100 des dépenses de son budget qui, rappelons-le, connaît un déficit considérable.

Fatalement, si l'on conserve les mêmes méthodes financières et les mêmes systèmes financiers - notamment celui des fonds structurels - les budgets vont exploser, aussi bien celui de l'Europe que ceux des contributeurs nets.

En définitive, il apparaît que notre pays est devant des défis considérables, qu'il lui appartient de relever en modifiant son approche de la politique européenne. Lors de votre intervention devant notre assemblée, le 13 octobre dernier, vous aviez, monsieur le ministre, souligné que le budget européen actuel reflétait plus les objectifs de l'ancienne Communauté économique européenne, issue du traité de Rome, que les objectifs et les ambitions de l'Union européenne. Plusieurs d'entre nous ne partagent pas certains des objectifs de l'Union européenne, mais c'est sur les bases de cette Union que nous travaillons actuellement, et que nous devons travailler. Pour la France, l'épreuve sera sans doute plus ardue encore que les négociations du GATT.

En conclusion, monsieur le ministre, je rappelle que nous n'émettrons pas de vote sur les crédits communautaires, notre compétence se limitant à évaluer le prélèvement sur recettes, ce que nous avons fait dans la discussion de la première partie. C'est donc à titre symbolique - et par un acte de foi, qui est le nôtre à tous, dans la construction européenne - que la commission des finances a adopté les crédits des affaires européennes. Elle a, en effet, considéré que le projet de budget, malgré ses imperfections, permettait de poursuivre les actions communautaires et n'était pas contraire aux intérêts de la France - du moins, pas encore ! Mais il vous faudra, monsieur le ministre, être vigilant pour l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Jacques Myard, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget des affaires européennes n'a jamais été, dans cette maison, l'objet de controverses. Sans plus attendre, monsieur le ministre, je vous confirme mon souhait de le voir adopté par l'Assemblée.

Je souhaiterais néanmoins avoir quelques explications à propos de la desserte aérienne de Strasbourg.

En effet, dans les quelques lignes figurant au « bleu budgétaire » sous l'intitulé du ministère des affaires étrangères, on constate que le chapitre 41-03, article 10, est doté, cette année, d'environ 45 millions de francs, mais qu'il y a une baisse de 700 000 francs par rapport aux crédits de 1994.

Pour ne rien vous cacher, monsieur le ministre, les explications que nous avons reçues des services que vous dirigez ne sont pas d'une très grande limpidité. Il semblerait, si j'ai bien compris, que cette baisse se justifie par la mise en concurrence des transports aériens intérieurs. Est-ce à dire que la Commission aurait pour une fois raison et qu'une saine concurrence fait baisser parfois les prix ? Il n'y a qu'un pas ! On nous a dit que la convention liant l'Etat à Air France devait prendre fin - elle a d'ailleurs été dénoncée - et que, à la suite d'un appel d'offres, on se proposait de désigner le ou les transporteurs qui permettraient de gagner Strasbourg.

Escompte-t-on des économies de cette mise en concurrence ? Cela expliquerait cette baisse. Car, après tout, pourquoi dépenser trop alors qu'on peut dépenser moins ? Je souhaiterais obtenir quelques explications, car

vous connaissez notre attachement à la défense de Strasbourg, qui est d'ailleurs égal au vôtre, et il serait dommage que l'on rate, ici, une occasion.

Monsieur le ministre, à en croire un texte venu d'outre-Rhin, l'Europe serait en crise. Le slogan n'est pas nouveau. Il fait, à intervalles réguliers, la une des médias.

Dans ce texte, on peut lire ceci : « Le processus d'unification européenne a atteint un stade critique. Si rien n'est fait, si aucune solution n'est trouvée, l'Union s'engagera sur la voie d'une formation plus lâche. » L'Europe en crise, est-ce si sûr ?

Très franchement, j'estime que les choses doivent être claires. Ce n'est pas en annonçant des catastrophes et en prétendant que, si l'on ne fait pas telle ou telle chose, tout va s'écrouler, avec le secret espoir de provoquer peut-être une fuite en avant et - pour parler clair - de forcer les réalités, que la construction européenne va trouver son équilibre. Ce dernier passe par un nécessaire renforcement des solidarités entre les nations européennes et une prise en compte, non moins nécessaire, de la réalité de ces nations.

Pour ma part, je ne crois pas que l'Europe soit en crise. Mais il est de fait qu'elle doit impérativement s'adapter, à la fois dans sa vocation et dans ses structures, aux réalités de sa géographie retrouvée.

L'Union européenne repose aujourd'hui, nous le savons, sur trois piliers : les Communautés, avec leur cortège de règlements et de directives ; la politique étrangère et de sécurité commune, dite PESC ; enfin, la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

J'ai toujours estimé, pour ma part, qu'on était allé sans doute un peu trop loin dans l'harmonisation du premier pilier. Trop de choses remontent à Bruxelles alors qu'elles pourraient, et même devraient, être traitées au niveau des Etats. Lorsqu'on regarde ce qui se passe aux Etats-Unis d'Amérique, on constate que les Etats fédérés ne sont pas aussi harmonisés et intégrés que nous sommes en passe de l'être au niveau européen. C'est pourquoi je tiens à saluer vos efforts en faveur du respect du principe de subsidiarité. Vous savez que nous sommes vigilants et que nous continuerons de l'être. Je ne pense pas que, dans un certain nombre de domaines, l'Europe passe par une intégration plus poussée. Il y a, à mon sens, une autre manière de bâtir l'Europe. Et c'est, pour moi, l'occasion d'évoquer les deuxième et troisième piliers.

Je ne reprendrai pas le fond du sujet, car je l'ai traité dans mon rapport écrit, et il me semble préférable de développer d'autres thèmes. Je me bornerai à souligner les caractéristiques qui me paraissent importantes et qui méritent d'être maintenues dans l'avenir.

Les deuxième et troisième piliers s'inscrivent dans un cadre intergouvernemental. Ce cadre doit sans nul doute être maintenu, car lui seul permettra de faire progresser les solidarités européennes dans des matières consubstantielles à la souveraineté des Etats. Si tel n'était pas le cas et si l'on glissait vers une intégration que l'on pourrait qualifier de « communautarisation », on pourrait craindre un rejet de l'ensemble du système.

M. Jean-Claude Lefort. Eh oui !

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Du reste, ce cadre intergouvernemental a le grand mérite d'être souple. Il permettra, selon moi, d'associer les Etats de l'Europe de l'Est, si ce n'est aux décisions, du moins aux discussions.

Dans quelques semaines, la France va présider l'Union européenne. Vous nous avez indiqué, monsieur le ministre, les têtes de chapitre de l'action que vous entendez alors mener.

Plusieurs sujets, et non des moindres, relèvent directement des deuxième et troisième piliers, que ce soit la Conférence sur la stabilité ou les relations de l'Union avec les pays méditerranéens et africains. Permettez-moi de vous dire que vous avez raison de privilégier ces dossiers ! L'Europe, ce n'est pas la taille des asperges, ni le calibrage des pommes ; c'est la recherche de la paix et de la stabilité !

Pour ma part, j'estime que les deuxième et troisième piliers doivent devenir le cadre naturel de cette action, et ce d'autant plus que, de toute évidence, l'Europe est aujourd'hui - et elle le sera encore plus demain - un système fait de socles et de cercles. Il est non moins évident que le caractère intergouvernemental des deuxième et troisième piliers favorise cette Europe des différents cercles.

Tout en vous encourageant dans l'action que vous menez, je terminerai par une suggestion.

Il y a deux ans, le Parlement, réuni en Congrès, a introduit dans notre Constitution un article 88-4, afin de permettre au Parlement d'examiner les « propositions d'actes communautaires comportant des dispositions de nature législative ». Certes, les projets de décision en matière de politique étrangère et de sécurité commune tout comme les projets de convention du troisième pilier ne sont pas, Dieu soit loué ! de futurs actes communautaires, au sens où on l'entend dans le traité de Rome. Il n'en demeure pas moins qu'ils sont appelés à avoir une très grande influence sur notre pays et sur ses habitants. Aussi me semblerait-il souhaitable que la procédure de l'article 88-4 soit étendue aux matières concernant les deuxième et troisième piliers de l'Union. Même si cela ne résulte pas de la lettre de la réforme constitutionnelle, c'est du moins conforme à son esprit. Car - ne l'oublions pas ! - la nation reste et restera, quelles que soient les structures qui prétendent la coiffer, le cadre naturel et légitime de l'exercice de la démocratie. Il importe, en conséquence, que cette maison joue pleinement son rôle, sans quoi d'autres risqueraient de prendre sa place, au détriment même de la démocratie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.

M. Robert Pandraud, *président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.* Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne a fait sienne l'excellente suggestion de la Cour des comptes consistant à faire figurer la contribution française au budget communautaire dans la partie « dépenses » de notre loi de finances et à abandonner le mécanisme de prélèvement sur recettes, à l'image de ce que font la plupart de nos partenaires.

Je souhaiterais savoir, monsieur le ministre, si vous avez l'intention de donner une suite favorable à cette initiative.

En effet, cette suggestion aurait pour immense mérite de mettre fin à la fâcheuse dualité qui caractérise nos travaux sur le budget européen dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances. Séraient désormais regroupés en une seule séance le débat sur la contribution française,

considérée comme dépense, et celui sur les crédits des affaires européennes. Car force est de constater que le débat d'aujourd'hui présente un caractère quelque peu surréaliste lorsque l'on compare vos crédits et les enjeux dont vous avez la charge.

Je crois donc que ce n'est ni le lieu ni le moment de recommencer un débat sur le budget communautaire, d'autant plus que notre assemblée a déjà examiné l'avant-projet le 13 juillet, puis la contribution française le 13 octobre. Elle est donc suffisamment éclairée sur les enjeux du budget communautaire pour 1995, sur lequel elle a pu, en temps utile, exprimer un avis qui reste pertinent jusqu'à l'aboutissement de la procédure européenne.

Toutefois, je commencerai par faire brièvement le point sur deux évolutions importantes survenues depuis notre dernier débat sur ce thème.

D'une part, un accord a été obtenu le 21 octobre sur la décision concernant les ressources propres, à laquelle l'Italie opposait, depuis près d'un an, son veto. Les amendes résultant des dépassements de leurs quotas laitiers ont été diminuées de 600 millions d'écus pour l'Italie et de 500 millions pour l'Espagne, étant ainsi globalement réduites de 4,3 milliards à 3,2 milliards. J'observerai que ce dossier illustre la nécessité pour l'Union européenne de se doter des moyens nécessaires pour assurer, dans tous les Etats membres, le respect des règles qu'elle édicte.

En contrepartie de cette concession d'importance, la décision concernant les ressources propres a pu être définitivement adoptée. Les plafonds fixés lors du Conseil européen d'Edimbourg pourront s'appliquer, assurant une augmentation progressive des ressources communautaires de 1,21 p. 100 du PNB pour 1995 jusqu'à 1,27 p. 100 en 1999, si les Etats membres procèdent à la ratification de cette décision.

Je doute cependant qu'il soit aisé de mener à bien cette ratification d'ici au 1^{er} janvier 1995, y compris dans notre Parlement. Avez-vous déjà, monsieur le ministre, des indications sur les délais de ratification chez nos partenaires ? Comptez-vous nous saisir très prochainement d'un projet de loi de ratification ?

D'autre part, le Parlement européen s'est prononcé en première lecture sur le projet de budget des Communautés pour 1995. Il a anticipé l'entrée en vigueur du nouveau plafond de ressources propres, ce qui lui a permis, comme à son habitude, de proposer des augmentations de crédits pour certaines politiques internes ou actions extérieures. Il conviendra que le Gouvernement et le Conseil, en seconde lecture, mettent en œuvre l'indispensable rigueur à laquelle les appellent depuis toujours notre assemblée et sa délégation depuis toujours.

En particulier, le Conseil doit s'en tenir, pour l'instant, au cadre en vigueur, c'est-à-dire au plafond de 1,2 p. 100 du PNB. Ce serait effectivement faire bien peu de cas des procédures nationales de ratification que de considérer comme acquise l'application de la décision concernant les ressources propres. Ce serait également faire montre de bien peu de cohérence : en effet, l'exigence d'une base légale, que le Conseil invoque souvent avec raison face à la Commission ou au Parlement européen vaut tout autant à l'égard de la future décision concernant les ressources propres.

Au-delà de la question des plafonds, le budget définitif pour 1995 présentera sans doute un aspect très différent de celui qui sera adopté en décembre prochain. En effet, les conséquences de l'élargissement de l'Union européenne vont être traduites dans le budget communau-

taire. A cette fin, la Commission européenne a déjà présenté une proposition de révision des perspectives financières pluriannuelles. Il ne fait pas de doute que ce texte entre dans le champ de l'article 88-4 de la Constitution et qu'il doit donc être transmis au Parlement. La proposition de la Commission est datée du 21 septembre dernier, et ce retard de transmission me conduit, monsieur le ministre, à vous demander si vous avez l'intention de le transmettre rapidement à notre assemblée.

Cela étant, vous ne serez pas surpris si, une fois de plus, je suis heureux de saluer en vous, monsieur le ministre délégué, un interlocuteur toujours disponible, et je serai le premier à déplorer, avec vous, la modicité de vos crédits si leur examen ne nous fournissait pas l'occasion d'un nouvel échange de vues.

Ils se décomposent, comme chaque année, en trois rubriques quelque peu hétéroclites. D'abord, les interventions de votre ministère, soit 16,7 millions de francs, stables par rapport à 1994.

Ensuite, les actions de promotion de Strasbourg, capitale européenne, d'un montant de 46,5 millions de francs. Je me réjouis comme vous, monsieur le ministre, que le Parlement européen ait décidé de tenir douze sessions ordinaires l'an prochain à Strasbourg. En cela, il ne fait que se conformer aux conclusions du Conseil européen. Dès lors, les quatre mini-sessions prévues à Bruxelles représentent quatre mini-sessions de trop, surtout si l'on se souvient des propos tenus par le président Haensch : « Les périodes de session tenues à Bruxelles n'ont pas été un succès dans le passé, il faut le reconnaître franchement. »

Enfin, la dernière rubrique, pour près de la moitié de vos crédits, s'intitule bizarrement : « Indemnités des représentants français à l'Assemblée des Communautés européennes ». Bizarrement, car il me semble que, depuis l'Acte unique, c'est-à-dire depuis 1987, l'Assemblée de Strasbourg est devenue, juridiquement du moins, le Parlement européen. Je m'étonne que cette rédaction imprécise et historiquement dépassée ait pu survivre depuis sept ans.

A cet égard, s'il est clair que le Parlement européen ne saurait prétendre, à lui seul, incarner la légitimité démocratique au sein de l'Union, je suis persuadé qu'il est indispensable, dans l'intérêt de la France et dans celui de la construction européenne, de surmonter les préventions réciproques entre parlementaires nationaux et parlementaires européens. Monsieur le ministre, vous avez pris la très heureuse initiative de favoriser un tel dialogue en réunissant tous les mois, à la veille de chaque session du Parlement européen, les responsables français des groupes de l'Assemblée de Strasbourg et les présidents des délégations de l'Assemblée et du Sénat pour l'Union européenne. Les premières réunions ont été l'occasion d'un dialogue fructueux, que, pour ma part, je me propose de développer au sein de notre assemblée.

J'ai, par exemple, suggéré, hier, à la Délégation, qui a bien voulu approuver cette idée, que les membres français des commissions concernées du Parlement européen soient désormais conviés aux réunions de la Délégation consacrées à l'audition de ministres dits « techniques » ou à l'examen de rapports d'information portant sur des projets d'actes communautaires.

Ainsi donnerons-nous vie à une disposition de la loi « Josse'n-Genton » du 10 mai 1990, qui n'a guère été mise en œuvre sous la précédente législature, permettant à la Délégation d'inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, les membres français du Parlement européen les plus directement concernés. La Délégation

s'inspire ici des différentes modalités déjà retenues dans d'autres parlements, comme j'ai pu le constater lors de notre dernière conférence, qui s'est tenue voici huit jours à Bonn.

A l'occasion de notre dernier débat sur la contribution française, j'ai donc été surpris d'entendre l'un des mes prédécesseurs, mon excellent collègue Charles Josselin, estimer, non sans humour, que celle-ci est « d'abord un lieu de surveillance, voire de « flicage » du Parlement européen ».

Dois-je préciser à nouveau que, en matière européenne, le Parlement français exerce essentiellement un pouvoir de contrôle et que tout contrôle entraîne forcément la mise en œuvre d'une certaine dose d'esprit critique ? C'est pourquoi je tiens bien davantage pour un compliment que pour un reproche la vigilance qu'il a bien voulu prêter à la Délégation.

J'ajouterai que nos critiques, qui ne s'exercent que sur moins de 10 p. 100 des textes qui nous sont soumis, ne s'adressent que très rarement au Parlement européen, car nous examinons les propositions d'actes communautaires très en amont, c'est-à-dire, dans la mesure du possible, bien avant qu'il ne se prononce lui-même.

Je reviendrai ici d'un mot sur la recommandation concernant les déficits excessifs qui a suscité quelque émoi : au cas particulier, le Parlement européen était dépourvu de toute compétence et l'intervention du Parlement national était le seul moyen de combler le déficit démocratique. Les observations de la Délégation s'adressaient d'ailleurs au moins autant au Conseil qu'à la Commission, et, compte tenu des délais, nous avons estimé que nous devons nous prononcer seulement sur la forme et non sur le fond de cette proposition.

Ce débat aura mis en lumière un problème auquel, monsieur le ministre, la Délégation est confrontée depuis la mise en application de la circulaire du Premier ministre du 19 juillet dernier, texte qui a marqué un progrès considérable dans le contrôle parlementaire de la législation communautaire. En effet, personne sur ces bancs ne se satisferait de voir les travaux du Conseil bloqués en raison d'un manque d'efficacité de notre assemblée dans le traitement des propositions d'actes communautaires qui lui sont soumises.

C'est dire que nous devons trouver des réponses pragmatiques à la question de l'urgence qui risque, dans l'avenir, de se poser de plus en plus souvent. D'autres parlements nationaux ont déjà montré la voie, et je crois savoir que nos collègues du Sénat ont également engagé une réflexion sur ce point. La nécessité, ressentie dès l'entrée en vigueur de l'article 88-4 de la Constitution, de permettre à un organe unique de se prononcer au nom de l'Assemblée se fait toujours plus vive. Je pense qu'il conviendra que nous tendions vers un tel mécanisme, tout en assurant, bien entendu, le respect total des prérogatives du Gouvernement et de nos commissions permanentes, ainsi que le plein exercice du droit d'amendement.

Il serait trop aisé de nous prévaloir du fait que nos ministres eux-mêmes sont parfois tout aussi surpris que nous de l'inscription de tel ou tel texte en dernière minute à l'ordre du jour du Conseil de l'Union européenne. Au contraire, c'est à nous de montrer que nous savons innover dans nos procédures, et ce, une fois de plus, sous l'aiguillon européen.

Je conclurai en saluant la meilleure implication de notre assemblée dans les questions européennes qui a coïncidé avec votre action, monsieur le ministre des affaires étrangères, monsieur le ministre délégué aux

affaires européennes : réforme de notre règlement, débats réguliers en séance publique sur des propositions d'actes communautaires, débats européens tel celui que vous avez annoncé pour le mois prochain sur les priorités de la présidence française, débats budgétaires, meilleure implication de nos commissions permanentes et, dernière étape, institution d'une séance mensuelle de questions européennes.

En conclusion, je vous demanderai donc, mes chers collègues, d'approuver les crédits des affaires européennes pour 1995 en appelant le Gouvernement dans son ensemble - et je suis sûr, messieurs les ministres, de trouver auprès de vous des intercesseurs particulièrement efficaces - à redoubler d'efforts pour faire de la présidence française un exemple d'association du Parlement national au traitement des affaires européennes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. A la demande du Gouvernement - et en modifiant ainsi quelque peu le déroulement prévu du débat - je donne maintenant la parole à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, je vous remercie. Il me paraît plus clair pour le déroulement du débat que je m'exprime après les rapporteurs, M. le ministre délégué aux affaires européennes répondant, lui, aux orateurs. J'espère ne pas trop perturber par cette initiative le déroulement du débat tel qu'il était prévu.

Je remercie les rapporteurs et le président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne des propos qu'ils viennent de tenir. Pour ma part, je m'attacherai, dans cette intervention introductive, à combattre deux des idées toutes faites qui circulent sur l'Europe et sur la politique européenne de la France.

La première de ces idées, c'est que l'Europe ne progresse pas, que l'Europe est en panne. Cette affirmation très souvent entendue ici ou là ne correspond pas à la réalité. Depuis douze mois, de très nombreux et très importants progrès ont été accomplis dans le processus de construction de l'Union européenne. Je ne reviendrai pas ici sur la conclusion du cycle de l'Uruguay, qui a marqué un temps fort dans la vie de l'Union, me bornant à évoquer un seul point de ces négociations. Vous vous souvenez d'avoir entendu à cette tribune même le Premier ministre dire, après la conclusion du cycle de l'Uruguay : « Pas un hectare de jachère supplémentaire. » Cette affirmation a été parfois accueillie avec un certain scepticisme. Or vous avez pu constater que, le 25 octobre dernier, à la demande de la France, le Conseil de l'Union européenne a réduit le taux de jachère de 3 p. 100. Non seulement il n'y a pas un hectare de jachère supplémentaire, mais il y en a 3 p. 100 en moins !

Permettez-moi de citer d'autres progrès accomplis pendant ces douze mois.

Le passage à la deuxième phase de l'Union économique et monétaire a eu lieu le 1^{er} janvier 1994, comme cela a été prévu dans le traité de l'Union européenne.

L'examen du Livre blanc sur la croissance et l'emploi a permis, d'une part, l'adoption, à Corfou, de onze projets prioritaires dans le domaine des transports, dont trois concernent très directement notre pays - le TGV-Est, le TGV Lyon-Turin, le TGV-Sud - et, d'autre part, l'engagement d'une réflexion sur les réformes structurelles nécessaires pour stimuler la création d'emplois dans l'Union européenne.

En matière agricole, nous avons adopté, le 18 juillet dernier, un « paquet prix » tout à fait satisfaisant qui doit permettre le financement à un bon niveau de la campagne 1994-1995 dans le cadre de la deuxième année de la mise en œuvre de la réforme de la PAC. Cette réforme doit maintenant s'achever avec la révision des organisations communes de marchés des fruits et légumes, d'un côté, des vins, de l'autre. Je rappelle, sur ce dernier point, que la France a fait connaître, de la manière la plus forte et la plus explicite, ses très fortes réserves à l'encontre de la proposition de réforme de l'OCM - vin avancée par la Commission.

Autres progrès : l'accord réalisé le 21 octobre sur le relèvement du plafond des ressources propres, ce qui fait qu'il n'y aura pas de crise budgétaire dans l'Union ; enfin, l'adoption du nouveau programme - cadre de recherche, 11 milliards d'écus, pour la période 1994-1998, c'est-à-dire une enveloppe considérable.

S'agissant des relations extérieures de l'Union, on constate, là aussi, des progrès. L'élargissement a été réussi : le 24 juin dernier, à Corfou, nous avons signé le traité d'adhésion avec les quatre pays candidats dans le strict respect de l'acquis communautaire. Les référendums autrichiens et finlandais ont donné les résultats très positifs que vous connaissez ; les deux autres référendums interviendront d'ici à la fin de l'année. La procédure de ratification du traité a démarré aujourd'hui, puisque le conseil des ministres vient d'approuver, il y a à peine quelques instants, un projet de loi à ce propos, projet qui vous sera soumis au cours de la présente session.

La politique extérieure et de sécurité commune, même si elle est fort décriée, a, elle aussi, en un an, permis d'engager six actions communes : la première vis-à-vis de la Russie ; la deuxième au Proche-Orient ; la troisième en Afrique du Sud ; la quatrième au titre de la non-prolifération nucléaire ; la cinquième et la sixième - dont je dirai quelques mots - respectivement sur la conférence sur la stabilité en Europe et vis-à-vis de l'ex-Yougoslavie.

La conférence sur la stabilité en Europe - action commune de l'Union européenne au titre de la politique extérieure et de sécurité commune - est, me semble-t-il, d'ores et déjà un succès. La conférence de Paris, au mois de mai dernier, s'est bien déroulée. Les tables régionales se sont réunies. La table balte, à laquelle la Russie a participé en tant qu'observateur, a été jugée encourageante et positive par ce même pays. Il en va de même en ce qui concerne la table d'Europe centrale et orientale. Ces tables régionales vont à nouveau se réunir dans les prochains jours. La conférence intérimaire prévue lors de la conférence de Paris se tiendra à Budapest, le 6 décembre prochain. Enfin, nous avons recueilli l'accord de nos partenaires pour que la conférence finale du pacte de stabilité se tienne au mois de mars 1995 ; l'espoir est grand pour que, à cette date, des traités d'amitié, des traités de bon voisinage aient pu être signés par les principaux protagonistes de cette négociation, ce qui constituerait un pas en avant considérable vers une meilleure stabilité de notre continent.

De même, dans l'ex-Yougoslavie, quel que soit le caractère extrêmement tendu de la situation, quel que soit le risque permanent de guerre - on voit bien aujourd'hui, avec les offensives des troupes bosniaques à la fois à l'est, au nord, à l'ouest et au centre de la Bosnie, que ce risque est élevé -, l'action de l'Union européenne a été très positive. Sans l'initiative qu'elle a prise, au mois de novembre dernier, il n'y aurait pas aujourd'hui de plan de paix

approuvé par le groupe de contact et par trois des protagonistes sur quatre. On a donc progressé, et l'Union a joué son rôle.

Je signalerai enfin la signature de nombreux traités avec des pays tiers, tels que la Russie et l'Ukraine, ainsi que l'association des pays d'Europe centrale et orientale au travail de l'Union européenne dans le cadre de ce que nous appelons le dialogue structuré. Cela s'est concrétisé lundi dernier à Luxembourg de manière très symbolique et quasiment historique, puisque les six étaient avec nous autour de la table, marquant ainsi une étape importante dans la réalisation de la grande Europe.

J'achèverai ce bilan rapide par deux réflexions supplémentaires, pour remarquer les progrès réalisés en matière de construction et de fonctionnement de l'Europe.

D'abord, je note le bon fonctionnement de la procédure prévue à l'article 88-4 de la Constitution. Je ne reviens pas sur ce qu'a dit M. Pandraud à l'instant, mais j'observe que, pour le Gouvernement, cette procédure constitue un atout supplémentaire dans les négociations communautaires. A cet égard, je tiens à remercier la Délégation pour l'ouverture d'esprit et la très grande disponibilité dont elle a fait preuve à tout moment.

Ma deuxième réflexion portera sur la mise en place de la Commission. On avait beaucoup glosé, il y a quelques mois, sur le choix qui avait été effectué. Eh bien, la constitution de l'équipe s'est faite dans des délais qui ont surpris tout le monde et avec une très grande efficacité, ce qui est de bon augure pour la suite. Je me réjouis que les deux commissaires français se voient dotés de responsabilités très importantes au sein de la nouvelle Commission.

Voilà le bilan d'un an de travail. Il n'est pas exhaustif, mais, en rappelant ces différents éléments de la construction communautaire, je tenais à réaffirmer avec beaucoup de force que l'Europe avance et que tous les docteurs « Tant Pis » ou les Cassandre qui prédisent son échec ou sa paralysie ne regardent pas la réalité en face.

Tournons-nous maintenant rapidement vers l'avenir. Nous avons une échéance immédiate, qui est la présidence française. Un débat aura lieu sur ce sujet dans quelques semaines devant cette assemblée. M. Alain Lamassoure y reviendra ; je ne m'y attarderai donc pas. Je préfère porter le regard un peu plus loin pour tenter de combattre une deuxième idée fausse, selon laquelle la France n'aurait pas d'idées sur l'avenir de l'Europe dans les dix ans qui viennent.

Par une sorte de masochisme bien national, nous avons tendance à considérer que les autres ont des idées, alors que nous, nous n'en avons pas ; que les autres ont une vision claire, alors que nous, nous sommes dans le brouillard. Ce n'est pas du tout ma perception des choses. D'abord, je ne suis pas si sûr que les autres aient des visions aussi claires qu'on veut bien le dire. Il y a des débats partout. Il y en a en Allemagne entre le groupe parlementaire CDU-CSU, la Chancellerie et d'autres formations politiques. Il y en a dans d'autres pays de l'Union européenne. Il y en a sans doute en France. En tout cas, pour ce qui le concerne, le Gouvernement a une idée qu'on peut, je crois, qualifier de claire, de ce qui nous attend dans les dix ans qui viennent.

Cette idée s'articule autour de trois thèmes : quelle géographie pour l'Europe ? Quelle architecture pour l'édifice européen ? Quelles conséquences institutionnelles à tirer de ces prémices ?

Quelle géographie ? Tout découle de l'idée qu'on se fait de l'Europe, de la Grande Europe. Au risque de caricaturer, je dirai que je ne partage aucune des deux thèses extrêmes qu'on entend développer parfois ici ou là.

La première consiste à préconiser le *statu quo* : restons à douze, c'est plus confortable ; on sait ce qu'on a, on ne sait pas ce qu'on va gagner ; cela permettra d'approfondir l'Union.

Cette idée est dépassée : nous serons seize, je l'espère, le 1^{er} janvier prochain, et l'on voit bien que le processus d'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale et à quelques autres est irréversible. Si la France, par je ne sais quelle aberration, voulait s'y opposer, c'est l'Union telle qu'elle existe qui éclaterait.

A l'autre extrême, on nous parle d'une grande Europe qui pourrait s'étendre jusqu'à Vladivostok. C'est une autre manière de tuer l'Europe, bien entendu.

On voit donc assez clairement que la bonne géographie est celle qui a été esquissée à Copenhague par le Conseil européen, où nous avons établi une liste de dix pays ayant vocation à entrer dans l'Union : les six pays d'Europe centrale et orientale qui étaient avec nous à Luxembourg lundi dernier, les trois Etats baltes et, sans doute, la Slovénie. Nous avons également annoncé à Chypre et à Malte que ces deux pays se retrouveraient dans le prochain train de négociations d'adhésion. Enfin, il faudra bien, un jour ou l'autre, quand la paix sera revenue - parce qu'elle reviendra - que nous nous posions la question des Balkans.

Voilà, telle que je la vois à terme d'une décennie, cette géographie de la grande Europe, portant donc sur une trentaine de pays qui ont vocation à se retrouver à plus ou moins longue échéance autour de la table bruxelloise ou luxembourgeoise.

Dans ces conditions, que peut-on dire de l'architecture de l'édifice ? Je ferai à ce titre deux distinctions qui ne sont pas tout à fait nouvelles ; vous les avez déjà lues sous la plume du Premier ministre, ou entendues dans ma bouche ou celle d'Alain Lamassoure.

La première, c'est la distinction entre le cercle des Etats membres et le cercle des Etats partenaires. Dès lors que nous voulons garder à la famille européenne sa personnalité et son identité, il faut bien distinguer les Etats qui ont vocation à devenir des Etats membres à part entière de ceux qui resteront des Etats partenaires, entretenant des liens étroits avec l'Union, mais sans avoir la qualité d'Etat membre. C'est, pour reprendre le vocabulaire de M. Balladur, le « cercle du milieu » et le « cercle extérieur ».

Ces Etats partenaires, on les voit bien : c'est la Russie, avec laquelle nous venons précisément de signer un accord de partenariat à Corfou ; ce sont de nombreux pays du pourtour méditerranéen qui ont choisi de se tourner vers l'Europe et auxquels nous devons tendre la main pour en faire de véritables partenaires.

La deuxième distinction s'opère à l'intérieur même du cercle des Etats membres. Pour pouvoir bénéficier de ce titre justement envié, d'Etat membre de l'Union européenne, il faudra accepter des disciplines communes : l'union douanière, le grand marché, un certain nombre de politiques communes, la coopération politique. Bref, le cercle des Etats membres, ce n'est pas une zone de libre-échange, c'est une vraie communauté, une vraie union,...

M. René André. Très juste !

M. le ministre des affaires étrangères. ... avec des solidarités et des disciplines fortes.

A l'intérieur de ce cercle des Etats membres, il faudra - l'idée chemine, et elle est maintenant très largement acquise - organiser ce que j'appelle « des solidarités renforcées ». En effet, et c'est une évidence dès lors que l'on pense à une Europe ainsi élargie, tout le monde ne pourra pas tout faire au même rythme.

Cela dit, et je voudrais insister sur ce fait, ces solidarités renforcées devront rester ouvertes à qui le voudra, sans exclure personne; j'ajoute à qui pourra, en fonction de critères objectifs, comme ceux qui ont été définis dans le traité de l'Union européenne, à propos de l'union économique et monétaire. Ces solidarités renforcées ne sauraient être réservées à une sorte de noyau dur, limitatif, fixe, fermé. On peut concevoir, je le répète, une sorte de géométrie variable. Du reste, nous en connaissons déjà des exemples. Ainsi, l'Union économique et monétaire, aux termes mêmes du traité, ne s'adressera pas à tout le monde en même temps. Il en va de même de la politique de sécurité puisque l'UEO ne regroupe pas aujourd'hui la totalité des Etats membres de l'Union européenne, et l'on a bien vu que, au sein de l'UEO, une initiative comme la constitution d'un corps européen ne s'est pas adressée à tout le monde. Voilà un exemple de solidarité renforcée qui fonctionne. On pourrait en imaginer d'autres dans le cadre du Traité de Maastricht: après tout, l'Europe sociale est aussi, à onze et non à douze, une forme de solidarité particulière.

Voilà l'architecture de l'édifice européen telle que je l'imagine: le cercle des Etats membres, le cercle des Etats partenaires et, au sein des Etats membres, des solidarités renforcées ouvertes à tous ceux qui peuvent assumer les responsabilités que cela implique.

Quelles conclusions peut-on en tirer sur le fonctionnement institutionnel de l'Union européenne? Une évidence chemine, qui finit, elle aussi, par s'imposer dans l'esprit de tous nos partenaires: une Europe ainsi élargie ne sera jamais un super-Etat, fût-il qualifié de fédéral.

M. André Fanton. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Nous ne saurions accepter - et c'est un autre débat qu'il faut clarifier entre nous - une organisation dans laquelle la Commission aurait vocation à devenir le gouvernement de ce super-Etat,...

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Supprimons la Commission !

M. le ministre des affaires étrangères. ... le Parlement européen et le Conseil des ministres se répartissant les tâches du contrôle démocratique ou parlementaire. Ce schéma ne correspond pas à la pensée de beaucoup d'entre vous ici, ni à celle du Gouvernement; de surcroît, il n'est pas réaliste.

Dès lors, comment concevoir ce fonctionnement institutionnel? Il est à chercher dans une formule plus souple, respectueuse des légitimités gouvernementales, bref, dans une union d'Etats au sein de laquelle seraient bien précisées les responsabilités de chaque instance.

Le Conseil, représentatif des Etats membres, doit voir ses attributions renforcées, et l'efficacité de son fonctionnement améliorée, notamment par une révision de la pondération des voix en son sein pour éviter que des majorités de circonstance ne fassent obstacle aux positions des grands Etats. Sa présidence devrait avoir un rôle accru et une durée prolongée, notamment dans le domaine des relations extérieures. Nous ne pourrions pas indéfiniment rencontrer à douze - encore moins à seize ou à vingt-deux - nos partenaires extérieurs: lorsqu'on réunit à New York les Etats-Unis et l'Union européenne, c'est un spec-

tacle un peu surréaliste que de voir d'un côté le secrétaire d'Etat américain et de l'autre côté une délégation comprenant seize ministres! Cela ne peut pas marcher ainsi. Il faudra donc bien que la présidence de l'Union prenne dans ce domaine des relations extérieures une responsabilité accrue.

Quant à la Commission, ses pouvoirs doivent être plus conformes à l'esprit des auteurs du traité de Rome. Si sa capacité d'initiative doit demeurer, sa responsabilité juridique et politique devant le Conseil européen et devant le Conseil des ministres, dans le cadre des mandats clairement définis qui lui sont fixés, doit être plus clairement affirmée.

Le Parlement européen doit pleinement jouer son rôle, sans être une source de blocage institutionnel. Pour cela, il est indispensable de réformer son mode d'élection et de parvenir à une procédure électorale uniforme, mais il faut aussi rationaliser les procédures de prise de décision, dont le développement anarchique est un facteur de confusion. On a recensé - je parle sous le contrôle d'Alain Lamassoure - une bonne vingtaine de procédures différentes entre le Conseil, la Commission et le Parlement, selon qu'il s'agit de codécisions ou d'une autre formule. Tout cela mérite d'être rationalisé et j'insiste sur le fait que, déjà à seize, et *a fortiori* à vingt-deux ou à plus, le contrôle démocratique du fonctionnement des institutions communautaires, qui est une préoccupation essentielle si l'on veut assurer plus de transparence à l'Europe, ne devra pas être le monopole du Parlement européen; le rôle des Parlements nationaux dans ce domaine doit être développé.

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Les expériences de certains Etats membres comme le Royaume-Uni, le Danemark et maintenant la France, avec la procédure que j'ai évoquée, mériteraient d'être systématisées et étendues.

Telles sont, aussi clairement résumées que possible, les idées qui sont les nôtres. S'il y avait une seule conclusion à tirer de mon propos, c'est précisément que nous avons des idées. On peut les discuter, les contester, et cela sera fait dans cette assemblée, mais je m'inscris en faux contre l'affirmation gratuite et facile selon laquelle nous irions à tâtons dans un brouillard épais. Nous avons une vision, aussi claire qu'on peut l'avoir à échéance de dix ans, de ce que doit devenir l'Union européenne.

Dans l'histoire de cette construction européenne, il y a peu de périodes calmes. A peine sortie des grandes négociations du début des années 1990 - Maastricht, le GATT, l'élargissement - l'Europe s'interroge à nouveau sur son avenir. Pour mener à bien cette réflexion, la France doit travailler en étroite concertation avec ses partenaires, et d'abord avec l'Allemagne. Il est vrai que nous ne partageons pas sur tous les sujets les mêmes points de vue, mais nous avons le même objectif. Le Chancelier Kohl a clairement indiqué que l'Europe, à ses yeux, ne devrait en aucun cas se limiter à une zone de libre-échange, et c'est pour nous un point essentiel. L'intensité de la coopération franco-allemande a parfois permis de surmonter d'inévitables différences et elle a toujours permis de dégager des propositions communes.

C'est dans cet esprit que nous devons aborder la préparation de la future conférence intergouvernementale de 1996, qui doit être, selon nous, non pas un simple exercice de replâtrage, mais un véritable acte refondateur ou fondateur de la grande Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à Mme Nicole Ameline, au titre du groupe UDF, pour dix minutes.

Mme Nicole Ameline. Monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, en abordant votre budget, dont l'évolution des crédits n'appelle pas de remarques particulières, c'est en fait la place de l'Europe dans nos débats parlementaires qu'il convient d'évoquer.

Je saisis donc cette occasion pour rappeler le débat que nous avons eu l'année dernière sur le rôle que devait jouer le Parlement dans la détermination préalable des grandes orientations budgétaires européennes : c'est, en effet, un des éléments importants d'une meilleure association de nos assemblées à la vie communautaire, et qui les concerne directement puisqu'il s'agit de consentir l'impôt.

A l'occasion de la révision des perspectives budgétaires que ne manquera pas de susciter l'élargissement prochain, le Parlement sera-t-il bien associé à la réflexion sur le nouveau cadrage budgétaire, dont François d'Aubert a rappelé l'importance pour les budgets nationaux ?

Ce débat sur l'Europe, que l'actualité nous donne la possibilité d'aborder, sera alimenté par la réflexion que nous allons mener sur la préparation de la réforme institutionnelle. En outre, il revêt une importance particulière du fait de la présidence française de l'Union européenne, qui commencera dans quelques semaines.

Je traiterai successivement trois points : le rôle du Parlement dans la construction européenne ; le rappel des grands principes de la réforme institutionnelle ; les enjeux de la présidence française.

Grâce à vous, et grâce à la qualité du débat qui a eu lieu dans cette enceinte au moment de la ratification du traité de Maastricht, nous avons introduit un article 88-4 dans la Constitution. Sans lui, le Parlement aurait sans doute été le grand oublié du traité.

Or, pour les Européens convaincus que nous sommes, il est impossible de parler de démocratisation de l'Europe sans agir efficacement pour associer plus étroitement les Parlements à la construction et aux institutions européennes.

Certes, grâce à la circulaire du Premier ministre du mois de juillet dernier, « une réserve parlementaire » a été créée sur l'ensemble des textes dorénavant soumis au Conseil européen : c'est un pas extrêmement important qu'il convient de souligner.

Notre délégation pour l'Union européenne a exécuté un travail courageux et efficace durant ce que l'on peut qualifier de période de rodage ; il faut en rendre hommage à son actif président, Robert Pandraud. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mais, pour autant, notre travail a marqué les limites de cette première étape. D'ailleurs, tous les contacts que nous avons eus avec les autres Parlements européens démontrent combien il est essentiel que les Parlements soient au cœur de la construction de l'Europe. C'est la volonté des élus nationaux mais c'est aussi, à l'évidence, le gage de l'efficacité.

L'Union européenne est fondée sur une association d'États dont les Parlements constituent la première expression démocratique : le Parlement européen ne peut être, à lui seul, la réponse au déficit démocratique si souvent souligné. L'Europe commence en effet à Paris, avant d'exister à Bruxelles ou à Strasbourg.

La réforme de 1996 devra à l'évidence tenir compte du fait parlementaire national, c'est-à-dire aller au-delà des simples méthodes de contrôle ou d'association, et prévoir une représentation institutionnelle des Parlements dans la nouvelle architecture européenne.

C'est ainsi que l'on fera adhérer, le plus en amont possible, les citoyens européens à l'idée européenne, c'est ainsi que l'on fera progresser, comme nous le souhaitons, l'idée de l'Europe dans l'opinion, mais aussi la réalité de l'Europe dans les faits.

Je rappellerai maintenant, les grands principes auxquels est attaché le groupe UDF et qui constituent des préalables à la réforme institutionnelle.

Pour reprendre votre expression, monsieur le ministre, il s'agit bien d'un « nouveau pacte fondateur » ; c'est dire l'ampleur de la réforme.

Nous espérons que l'élargissement succéderait à l'approfondissement de nos institutions. Cela n'a malheureusement pas été le cas. Pour autant, cet élargissement est une nouvelle preuve du dynamisme de l'Europe, et il faut le saluer comme tel.

Nous sommes heureux de voir aujourd'hui la Finlande, la Norvège, la Suède et l'Autriche, avec lesquels nous partageons les mêmes niveaux et standards de vie, les mêmes valeurs, rejoindre l'Europe. Ils sont des atouts supplémentaires pour le développement européen.

De même, nous sommes heureux de constater que les nouvelles démocraties d'Europe de l'Est ont choisi de rejoindre l'Europe : nous ne devons pas les décevoir, mais au contraire nous préparer à les accueillir le moment venu.

L'élargissement de l'Europe à ces pays est inscrit dans son histoire.

Mais convenons, avant de tourner cette nouvelle page, que l'Europe ne continuera d'être fidèle à l'esprit des pères fondateurs que si elle accepte une profonde mutation de ses institutions. La vocation de l'Europe élargie n'est pas d'être un simple marché, une zone de libre-échange : l'esprit européen, c'est, au contraire, de vouloir vivre et agir ensemble, toutes choses impossibles dès lors qu'on passe de six à douze, puis à seize, et probablement à deux fois douze, dans un cadre conçu pour six.

La réforme doit donc s'inspirer de trois principes essentiels : plus de subsidiarité, plus de démocratie, plus d'efficacité.

En effet, la nouvelle Europe devra non pas être celle du centralisme, mais au contraire répondre à la volonté qui se manifeste au sein même de nos États et qui tend à une plus grande décentralisation, à une liberté et à une autonomie accrues pour la société civile.

Dans cet esprit, il faut définir une nouvelle grille des critères de la subsidiarité, car la compétence communautaire ne peut se présumer ; elle doit être explicite, et tout ce qui n'est pas de son domaine strict doit rester de celui des États.

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme Nicole Ameline. Le champ d'exercice des compétences européennes ainsi redéfinies ne devrait pas être étendu de manière incontrôlée, car ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est non pas de plus d'Europe, mais de mieux d'Europe.

Cela suppose un contrôle réel des activités de la Commission, dont la stabilité dans le temps renforce les pouvoirs au regard de la rotation des présidences de l'Union.

Cela suppose aussi que soit reconsidéré le rôle de la Cour de justice européenne. D'ailleurs, la réforme doit être l'occasion de s'interroger sur la nature même du contrôle de l'application du principe de subsidiarité : juridictionnel, comme aujourd'hui, ou politique.

Deuxième principe : plus de démocratie. L'association effective des Parlements des Etats membres aux institutions européennes en est une condition *sine qua non*.

Cela passe d'abord par l'association de ces assemblées aux travaux préparatoires de la réforme, y compris aux groupes d'experts constitués à cette fin. Nous vous demandons de nous faire connaître vos intentions et vos propositions sur ce sujet.

Les affaires européennes sont, à bien des égards, je le dis sans provocation, devenues des affaires intérieures de premier plan. Ne conviendrait-il pas d'en tirer, plus encore qu'aujourd'hui, les conséquences quant à l'organisation des travaux de notre assemblée, mais aussi quant à l'organisation de l'Etat ?

Il ne m'appartient pas ici d'entrer dans le détail de la réforme, si ce n'est pour plaider, dans le rééquilibrage institutionnel qui s'annonce, en faveur d'un retour aux sources, avec la claire distinction entre les compétences d'ordre législatif et d'ordre exécutif ; la nécessité de faire voter les recettes de l'Europe par les détenteurs du pouvoir législatif ; le nouvel équilibre à trouver entre les Parlements des Etats membres et le Parlement européen.

Troisième principe : plus d'efficacité.

La réflexion vient d'être alimentée par le document de la CDU. J'y vois un signal positif, dans la mesure où il marque la volonté de l'Allemagne de préserver le pôle franco-allemand, axe fort indispensable à la poursuite du développement européen et à son ouverture à l'Est.

Ce document appelle une réponse claire et dynamique. Qu'il s'agisse d'une Europe « à plusieurs vitesses », « à géométrie variable » ou « à cercles concentriques », le sens du message est clair : il faut choisir une Europe dont l'évolution soit fondée sur ceux qui veulent, et non sur ceux qui ne veulent pas.

Plus d'efficacité suppose un mode de développement de l'Europe acceptable par tous, mais aussi des étapes progressives. Il faudra trouver un équilibre subtil entre l'unité, la diversité, la capacité et la volonté.

Sans parler de noyau dur, cela suppose que les pays signataires du traité de Rome acceptent de prendre à leur compte la construction européenne, à l'origine de laquelle ils sont, et acceptent d'assumer pleinement leur rôle de fondateurs dans les négociations à venir.

Cela suppose aussi, et surtout, que soient maintenues et approfondies les relations franco-allemandes, qui doivent rester la pierre angulaire de la construction européenne.

Je voudrais également dire un mot des enjeux de la présidence française.

Le premier semestre de 1995 sera important pour notre pays et, en outre, la présidence française, qui assurera la direction de l'Europe pendant six mois, aura un rôle capital à jouer.

Nous savons que, sous la conduite du Premier ministre, le Gouvernement continuera à jouer pleinement son rôle dans l'exercice de cette présidence essentielle.

Celle-ci sera marquée par un contexte évolutif et changeant : un nouveau Parlement européen, un nouveau président de la Commission, une Commission et un Conseil élargis.

Qu'attendons-nous de cette présidence française ?

Je rappellerai les priorités que vous venez d'exprimer, monsieur le ministre des affaires étrangères : la réforme institutionnelle ; la croissance et l'emploi ; la sécurité et la stabilité en Europe ; l'ouverture de l'espace Schengen, avec les garanties auxquelles nous tenons ; la préparation de l'élargissement à l'Est ; l'affirmation de la dimension culturelle de la construction européenne.

Je conclurai sur l'essentiel, c'est-à-dire sur l'Europe des citoyens, et je prendrai l'exemple des programmes européens s'adressant aux jeunes, qui vont être refondus d'ici à la fin de l'année : les programmes Leonardo da Vinci et Socrates.

L'Europe de l'avenir, c'est sans doute celle des jeunes et de la culture. Je souhaite que la présidence française donne une impulsion particulière aux formations, aux échanges, à l'apprentissage des langues étrangères par les jeunes, langues européennes, mais aussi langues extérieures à l'Europe. C'est d'ailleurs, au-delà même des implications culturelles, la condition du renforcement de la présence et du rayonnement de la France dans le monde, et notamment sur les marchés économiques internationaux.

Je voudrais que l'accent soit mis sur la culture, car il est important de renforcer tout ce qui relie les pays européens, et le fonds de valeurs commun aux Etats membres est aussi un patrimoine politique.

En d'autres termes, nous souhaitons que la présidence française, dont nous attendons beaucoup, soit un peu le symbole d'une renaissance européenne. Vous bénéficierez dans cette tâche, monsieur le ministre, du soutien attentif, chaleureux et déterminé du groupe UDF. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Alfred Muller, au titre du groupe République et Liberté, pour dix minutes.

M. Alfred Muller. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'année dernière, à cette même tribune, j'avais eu l'honneur de souligner que la discussion du budget des affaires européennes intervenait à un moment déterminant puisque nous étions à quelques jours de l'entrée en vigueur de la nouvelle Union européenne.

Cette année, nous voilà de nouveau à un moment fort de l'Union et de la construction d'une Europe démocratique puisque, dans quelques semaines, de nouveaux pays viendront prendre leur place à nos côtés dans l'Union européenne. Celle-ci sera présidée par la France, alors que se profilera déjà la future conférence intergouvernementale de 1996, qui devra se pencher sur le problème institutionnel.

Cette accélération des échéances nous fixe à vous, monsieur le ministre délégué, en tant que responsable de la politique européenne de la France, comme à nous tous des devoirs.

Elle marque aussi l'importance politique de la construction européenne, à laquelle, comme député alsacien et représentant dans ce débat de mes collègues réformateurs, je suis doublement attaché.

C'est dire tout l'intérêt que nous portons à cette discussion qui, au-delà même de l'examen de vos crédits, par nature fort modestes, nous offre l'occasion, dans le cadre de la deuxième partie de la loi de finances, de faire le point avec vous sur les intentions européennes du Gouvernement, même si j'ai noté votre intention de nous convier prochainement à un débat spécifique sur ce sujet, avant que la France ne prenne en charge la présidence de l'Union.

Toutefois, avant même d'entrer dans le vif du sujet, je dois relever son maintien, c'est-à-dire en fait une diminution, des crédits réservés à la promotion de Strasbourg, capitale parlementaire de l'Europe, ce que je ne peux que regretter, mais vous vous expliquerez certainement à ce sujet. D'autant que, sur le terrain, à Strasbourg, nombreux sont les partenaires qui, avec les principales collectivités locales, se battent pour faire vivre, dans des conditions souvent difficiles, la dimension européenne de la métropole alsacienne ; je reviendrai au demeurant ultérieurement sur ce point.

Cette année a été éprouvante pour ceux qui, comme nous, n'ont jamais fait mystère de leur engagement européen, actif et résolu.

L'Union européenne a, certes, pris comme prévu le relais de la Communauté économique. Mais, il faut bien le dire, les intérêts de politique intérieure, renforcés par la timidité induite par les conséquences de la crise économique mondiale, qui frappe fort dans nos pays, n'ont pas permis l'avancée souhaitée et un véritable « élan européen », capable d'apporter une certaine forme d'espérance à nos concitoyens.

L'exemple le plus triste de cette situation a été, bien sûr, la campagne des élections européennes. Durant cette période, en effet, les partisans d'un engagement européen plus clair et plus solidaire n'ont pas su véritablement faire entendre leur voix, ouvrant ainsi des espaces à ceux qui, pour des raisons de politique intérieure, veulent placer la question européenne sur les chemins de l'incertitude.

La façon dont le débat proprement européen - sur les objectifs, les moyens, les renforcements souhaitables - a été escamoté par les querelles politiciennes et les enjeux électoraux nationaux a été véritablement désastreuse.

C'est donc avec beaucoup d'appréhension que nous abordons la future présidence française, dont votre Gouvernement et votre majorité auront la charge durant le premier semestre crucial de 1995, d'autant plus que nous serons alors dans la turbulence de l'élection présidentielle.

Cela est préoccupant alors que, au-delà des discours - je ne me livre pas à un procès d'intention - il n'est pas toujours évident qu'existe une réelle unité de vue et de volonté sur l'Europe telle qu'elle doit fonctionner aujourd'hui, et surtout telle qu'elle devra être demain.

Sur tous ces sujets graves, sans doute, monsieur le ministre, pourriez-vous nous apporter tout à l'heure des éclaircissements et des précisions de nature à nous rassurer ?

Aujourd'hui et plus que jamais, en raison même de toutes ces échéances, l'Europe est à un tournant politique et institutionnel délicat, alors que les décisions qui devront être prises le seront dans un contexte particulièrement préoccupant : d'abord, l'Europe ne sait pas, ainsi que l'a souligné récemment mon collègue Jean-Pierre Soisson, traiter le problème le plus grave qu'une démocratie ait à affronter, à savoir le chômage de masse ; ensuite, et cela est bien entendu directement lié, nos concitoyens voient de moins en moins en quoi une Europe plus solidaire, plus dynamique peut répondre à leurs besoins et à leurs aspirations. D'où leur détournement relatif de la cause européenne, et les tentations populistes et nationalistes manifestées par les résultats du dernier scrutin européen.

Ce sont ces deux dangers qui me semblent les plus inquiétants pour l'avenir de l'Union européenne, pour sa faculté à agir réellement sur les événements et à s'imposer dans le monde, comme il conviendrait à la plus puissante communauté économique internationale.

C'est à votre capacité à répondre dans les prochains mois à ces interrogations que l'on pourra juger votre action et votre résolution européenne.

Les questions que vous aurez à régler dans cet esprit sont nombreuses.

Comment entendez-vous utiliser la présidence de la France pour tenter de relancer l'accord des pays membres sur une véritable politique économique qui aille au-delà des grands projets de Corfou ?

Quelles initiatives peuvent être prises en matière d'union monétaire ou de politique de défense et de sécurité ?

Comment affirmer une politique étrangère qui aille au-delà de la publication de communiqués communs qui sont le plus souvent autant de constats de désaccords ? A cet égard, il est très malheureusement significatif que l'Europe soit à peu près absente des négociations, difficiles mais exemplaires, qui se déroulent actuellement au Proche-Orient, du moins dans l'attente de la venue parmi nous de la Norvège ?

Quelle sera votre attitude sur l'application de la règle de la majorité, dont le renforcement dans les processus de décision du Conseil des ministres de l'Union est le seul moyen d'aboutir à une union plus affirmée et plus responsable ?

Enfin, et c'est pour moi le plus important, comment permettre à nos concitoyens de se sentir plus solidaires de cette Europe, dont en Alsace nous mesurons toute l'importance et tout l'intérêt ?

Il y a certes, des efforts à faire en matière de communication, par exemple en valorisant davantage ce que l'Union européenne apporte d'ores et déjà à notre développement au plus près des régions, par ses différents fonds d'intervention. Mais il faut surtout, et en permanence, que soit affirmée une volonté au plus haut niveau de l'Etat, dont vous êtes responsable.

A ce sujet, monsieur le ministre, c'est avec beaucoup d'attention que nous écouterons vos réponses et vos propositions.

Pour finir, permettez-moi de revenir à Strasbourg, capitale parlementaire européenne et symbole d'une unité géographique, historique et politique de l'Europe qui reste encore à construire.

Vous le savez, ni notre ville ni les différentes collectivités alsaciennes n'ont ménagé leurs efforts, soutenus certes par l'Etat, mais souvent affirmés sur la base d'un profond volontarisme, afin de permettre à Strasbourg de jouer pleinement son rôle au cœur même de l'Union européenne.

Aujourd'hui, c'est avec beaucoup d'énergie et un grand sens de l'innovation que se poursuit la construction de l'IPE 4, qui devrait recevoir, dès 1997, le Parlement européen élargi dans d'excellentes conditions. Bien évidemment, la période de transition ne va pas sans soulever certaines difficultés. Mais nous sommes un peu plus rassurés que l'année dernière à la même époque.

Strasbourg a été confirmée pour accueillir douze sessions plénières en 1995 et le président Hänsch a par la suite donné des assurances verbales à la ville. Toutefois, bien des éléments indiquent que les détracteurs de l'implantation définitive à Strasbourg du Parlement européen sont toujours très actifs. Comme le soulignait d'ailleurs l'un de mes excellents collègues lors d'une réunion de commission, il est à craindre qu'il faille toujours sur ce point « défendre le compromis d'Edimbourg ».

Aussi, permettez-moi, en guise de conclusion, d'appeler de nouveau votre attention sur ce thème qui nous tient à cœur, afin que, durant la présidence française de l'Union, qui devrait constituer un moment opportun, les décisions prises à Edimbourg au sujet de l'implantation du Parlement européen à Strasbourg ne soient plus susceptibles d'être remises en cause.

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala, au titre du groupe du RPR.

Mme Nicole Catala. Monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, après avoir examiné la contribution française au budget des Communautés pour 1995, dont vous vous réjouissez, à juste titre, qu'elle soit en légère décroissance, nous discutons aujourd'hui des crédits affectés dans les dépenses publiques françaises, aux affaires communautaires.

Ces crédits sont d'un montant relativement modeste. Chaque année, ce budget est pour les parlementaires l'occasion de jeter un regard sur l'action du Gouvernement en matière européenne durant l'année écoulée et sur l'action qu'il conduira dans les mois à venir. Comme chaque année, je saisisrai donc, messieurs les ministres, cette occasion pour vous dire d'abord que l'action du Gouvernement durant l'année écoulée nous a apporté plusieurs motifs de satisfaction.

Le premier, et cela ne vous surprendra pas, est la négociation du GATT. La façon dont elle a été conduite, avec habileté et avec fermeté, a permis à l'Union européenne de se faire enfin entendre sur la scène internationale comme une puissance commerciale. On a ainsi pu vérifier quelle efficacité accrue pouvait apporter à l'Union un bon fonctionnement de ses institutions, dans lequel le Conseil des ministres assume pleinement ses responsabilités politiques et la Commission pleinement son rôle, qui est d'agir dans le cadre du mandat précis qui lui a été confié.

Sans m'attarder sur une discussion que nous aurons l'occasion de reprendre avant la fin de l'année si nous sommes appelés à ratifier les accords de Marrakech, dès lors, du moins, ces accords auront été préalablement ratifiés par les Etats-Unis, je tiens à vous dire, messieurs les ministres, que nous souhaiterions que la Communauté pratique une politique commerciale encore plus ferme. Bien entendu, elle a renforcé ses instruments de défense commerciale, mais ceux-ci n'ont pas encore le caractère rigoureux, brutal, pourrais-je dire, de ceux dont disposent les Etats-Unis.

Vous nous avez précisé, monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, que de nombreuses décisions de politique commerciale avaient été prises depuis dix-huit mois pour sauvegarder les intérêts des industriels européens, et vous avez évoqué les prix minima de certaines catégories de poisson, les limitations apportées à l'importation de bicyclettes ou de chaussures en provenance de Chine, ou encore le contrôle des importations de bois en provenance des pays nordiques. Pourtant, le développement des échanges continue d'être destructeur d'emplois, ce qui est pour nous source d'une extrême préoccupation.

Nous espérons que la future organisation mondiale du commerce saura, en luttant contre le dumping social et le dumping monétaire, apporter quelques remèdes à cette situation. Mais la partie n'est pas gagnée d'avance. En effet, s'agissant de la réforme du système des préférences généralisées, réforme que vous aviez souhaitée, monsieur le ministre des affaires étrangères, lors des négociations du GATT, les propositions de la Commission, dont nous n'avons eu connaissance que tout récemment, suscitent

quelques préoccupations : si la réforme aboutit au maintien des tarifs préférentiels pour des pays qui sont en plein boom économique, à quoi servira-t-elle ?

M. Robert Pandraud, président de la Délégation pour l'Union européenne. Bonne question !

Mme Nicole Catala. Nous aurons sans doute la possibilité d'y revenir.

En revanche, nous trouvons des motifs de satisfaction dans la réforme des fonds structurels. Cette réforme a été coûteuse, ainsi que l'a rappelé M. d'Aubert, mais elle va permettre d'aider nombre de nos régions.

Nous retirons également une certaine satisfaction aussi dans l'assentiment donné par Bruxelles au sauvetage de Bull et d'Air France, deux entreprises auxquelles nous tenons beaucoup.

Quant à l'élargissement, dont nous reparlerons également avant la fin de l'année, il a été négocié dans de bonnes conditions et nous nous en réjouissons. Il l'a cependant été sans que soient clarifiées les perspectives de réforme institutionnelle, réforme dont l'Union européenne a le plus grand besoin. Je ne suis pas seule à regretter qu'il en ait été ainsi, mais il faut rappeler que la décision a été antérieure à la mise en place du gouvernement actuel. Quoi qu'il en soit, cet élargissement met les Européens au pied du mur. En effet, comme vous l'avez reconnu vous-même, monsieur le ministre des affaires étrangères, lorsque nous serons vingt, vingt-quatre ou trente, les institutions communautaires, qui ont été conçues pour six, ne pourront plus fonctionner ; les politiques communes ne pourront plus être mises en œuvre, ou le budget communautaire explosera.

Il faut donc, ainsi que vous l'avez dit et écrit tous deux, que la réforme de 1996 ne soit pas un simple replâtrage : il devra s'agir d'un nouveau pacte fondateur, qui jette les bases d'une Communauté différente, ayant des objectifs plus clairs, un processus de décision et des moyens d'action plus efficaces.

Le texte à venir doit être non pas une constitution, mais une convention. Celle-ci sera, avez-vous dit, monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, la dernière ; elle n'innovera pas quant aux compétences de l'Union et devra prévoir explicitement une possibilité de sécession au profit des Etats membres.

Vous nous avez déjà donné des indications importantes mais, au-delà, le débat reste ouvert quant à la détermination des Etats membres, quant aux objectifs qu'ils se fixeront en commun et quant aux rouages institutionnels propres à permettre d'atteindre ces objectifs.

Puisque le débat est ouvert et qu'il a été nourri chez nos voisins par un document auquel il nous faudra bien répondre et que Mme Ameline a évoqué, nous devons apporter notre contribution. Je tenterai l'exercice en avançant quelques propositions.

Il faut aller - en disant cela, je vous rejoins, monsieur le ministre des affaires étrangères - vers une Europe différenciée, car tous les Etats désireux d'entrer dans la Communauté ne pourront pas, ne voudront pas pratiquer les mêmes politiques. Les pays de l'Est qui veulent nous rejoindre, et on les comprend, ne peuvent pas mettre en œuvre nos règles du jeu économique. Et, parmi les pays déjà membres de l'Union ou qui vont le devenir, certains entendent rester neutres, ce qui rend difficilement concevable leur participation à une politique de défense, voire à une politique de sécurité commune. Pourquoi ne pas avoir le courage de le leur dire et d'en tirer les conséquences ? L'une de ces conséquences devrait être une certaine dissociation entre la politique étrangère et de

sécurité commune et le reste de la construction communautaire. Si l'on veut que cette politique étrangère et de sécurité commune prenne vraiment corps, elle devra être conduite avec les seuls Etats qui en sont demandeurs et selon des procédures distinctes du lourd processus de décision communautaire.

Dire que tous les Etats devront s'assigner à terme les mêmes objectifs, n'est-ce pas formuler au fond un vœu pieux ? Ne vaudrait-il pas mieux reconnaître la nécessité de cette Europe différenciée au sein de laquelle tous les Etats ne mèneront pas nécessairement les mêmes politiques et toutes les politiques ne relèveront pas nécessairement des mêmes organes et des mêmes procédures de décision ?

Ainsi, il nous semble tout à fait concevable que la coopération intergouvernementale conserve une place importante. A ce sujet, on peut se référer à l'exemple de la convention de Schengen : si cette convention ne s'applique pas, c'est pour des raisons techniques et non pour des raisons politiques.

Il serait tout aussi concevable qu'en 1996 soit reconnue explicitement dans la future convention la possibilité pour des entreprises ou des collectivités publiques européennes de coopérer sur une base contractuelle, mais d'une façon extérieure aux institutions et aux organes de l'Union.

Cela dit, il faut essayer de sortir le plus vite possible de la confusion terminologique dans laquelle s'enlise actuellement le débat communautaire. Essayons d'être clairs : de l'Europe à la carte, telle qu'elle est sortie du traité de Maastricht, au bénéfice de la Grande-Bretagne et du Danemark, nous ne voulons pas car elle permet à un Etat de composer son propre menu et d'imposer aux autres des choix qui sont notamment créateurs de distorsions de concurrence.

En revanche, l'Europe à géométrie variable est d'ores et déjà inscrite dans les réalités du vieux continent. Les dispositions pour l'Union monétaire que vous évoquiez tout à l'heure, monsieur le ministre, en offrent un exemple. On doit prendre acte de cette réalité. Au fond, seuls les croisés - j'allais dire les ayatollahs du fédéralisme - la nient ou la déplorent. Nous ne nous rangeons pas, quant à nous, dans cette catégorie.

Soyons pragmatiques et réalistes : il faut une Europe qui fasse à chacun une place, mais pas nécessairement la même place, avec des contraintes et des disciplines identiques.

Pour cette Europe nouvelle, les institutions communautaires devront être fortement remodelées.

Pourquoi, par exemple, ne pas dissocier la durée semestrielle de la présidence des Conseils des ministres de celle de la présidence du Conseil européen, qui peut être portée à deux ans, à deux ans et demi voire à trois ans ?

Pourquoi ne pas demander à la Commission de présenter chaque semestre un rapport devant le Conseil européen, celui-ci pouvant l'approuver ou le désapprouver ?

Pourquoi ne pas créer une chambre basse composée d'élus des parlements nationaux ? Si l'on ne veut pas aller jusque-là, pourquoi ne pas prévoir que le Parlement européen sera composé au moins pour moitié de représentants des parlements nationaux ?

Pourquoi - et je m'arrêterai là - ne pas créer cette instance de contrôle de la subsidiarité dont la Communauté a de toute évidence le plus grand besoin ?

Nous faisons confiance au Gouvernement pour avancer dans ces différents domaines au cours du semestre à venir de la présidence française. Et votre intervention de tout à l'heure, monsieur le ministre des affaires étrangères, m'a donné pleine confiance...

M. le ministre des affaires étrangères. Merci !

Mme Nicole Catala. ... quant au réalisme et à la valeur des solutions que vous envisagez.

Nous souhaitons que la présidence française soit un plein succès.

Le temps me faisant défaut, je ne voudrais pas en terminer sans me féliciter du fait que le Gouvernement n'ait cessé depuis dix-huit mois de conforter le dialogue franco-allemand. Rien ne se fera en Europe sans entente entre la France et l'Allemagne - c'est presque devenu une banalité de le dire, mais il ne faut pas craindre de le répéter. Vous avez cimenté cette entente lors des négociations du GATT et de celles concernant l'élargissement de l'Union, comme lors de l'interminable crise yougoslave. Vous l'avez aussi concrétisée par la préparation commune des deux présidences successives allemande et française. Nous nous en félicitons.

Vous l'aurez compris, nous voterons le budget des affaires européennes que vous nous présentez. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lefort, au titre du groupe communiste, pour cinq minutes.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'examen du budget des affaires européennes n'a de sens, selon nous, que s'il est rapporté au fond des choses, à savoir la politique française en matière européenne car c'est elle, en vérité, qu'il convient aujourd'hui d'approuver ou non.

Je ne vous surprendrai pas en vous disant que, pour ce qui nous concerne, nous sommes contre le traité de Maastricht, qui mobilise beaucoup d'efforts à gauche comme à droite. Mais nous mettrons quant à nous nos paroles en accord avec nos actes : nous voterons contre ce budget.

Vous connaissez nos désaccords profonds avec le traité de Maastricht, dont le contenu s'ancre chaque jour davantage dans notre réalité. Je n'y reviendrai donc pas, d'autant que je ne dispose que de cinq minutes.

Le moment est venu - l'expérience est là et la conférence intergouvernementale de 1996 doit se préparer sans attendre - de faire mûrir cette question politique majeure : pourquoi donc le traité de Maastricht conduit-il l'opinion publique à se radicaliser autour de cette alternative - ou la France, ou l'Europe ?

Pourquoi la mise en œuvre de ce traité pousse-t-elle à créer pareille alternative au lieu de provoquer un vaste mouvement d'adhésion à la fois à la France et à l'Europe ? Les partisans du traité de Maastricht ne peuvent pas ne pas se poser cette question, sauf à ignorer et à négliger la cohésion sociale de notre pays, qui est pourtant un élément essentiel. Aucun homme d'Etat responsable ne peut faire l'impasse sur cette réalité.

Pour ce qui nous concerne, la chose était claire hier, elle est désormais établie : le traité de Maastricht défait non seulement la France, mais également l'Europe, au point que ses partisans admettent désormais comme inéluctable le fait qu'il faille envisager à l'avenir une Europe construite autour d'un noyau dur composé de quelques

pays seulement, ceux qui le pourront. C'est une sorte d'aveu : le traité de Maastricht fait éclater l'Europe des Douze, plus encore l'Europe tout court.

Nous l'avions dit, mais la chose est aujourd'hui établie et reconnue : l'Europe fédérale qui est au cœur de ce traité, parce qu'elle est fondée sur la domination du plus fort sur ceux qui le sont moins, est nécessairement destructrice d'une construction européenne non seulement souhaitable mais nécessaire. Le traité de Maastricht est un corset que ni la France ni l'Europe ne peuvent supporter. L'alternative, en vérité, n'est pas l'Europe ou la France, mais l'Europe de la domination, celle de Maastricht, qui pousse à opposer la France à l'Europe, ou l'Europe de la coopération qui, seule, peut conjuguer et la France et l'Europe. Qui veut l'Europe doit donc aujourd'hui mettre en cause le traité de Maastricht. La conférence intergouvernementale de 1996 peut le permettre. D'ici là, l'opinion publique aura à se prononcer sur cet enjeu majeur pour l'avenir de notre pays.

En attendant, parce que nous voulons construire la seule Europe qui vaille, celle de la coopération, et non plus celle de la subordination, nous voterons contre ce budget. Nous manifesterons ainsi notre volonté de porter un coup d'arrêt à cette politique dite européenne poursuivie aujourd'hui et qui n'est qu'aberration dès lors que l'on a pour unique boussole l'intérêt général et non pas les seuls intérêts particuliers. Notre vote contre ce budget sera aussi l'expression de l'affirmation suivante, qui devrait servir de guide à tous ceux qui veulent travailler utilement pour l'avenir : ce n'est pas parce que nous sommes Européens que nous sommes Français ; c'est parce que nous sommes Français que nous sommes Européens ! Cela me conduit à rappeler cette célèbre formule de Jean Jaurès que l'on semble oublier ici ou là : « Un peu d'internationalisme éloigne de la patrie, beaucoup d'internationalisme y ramène. »

M. Georges Hago. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Pierre Garmendia, au titre du groupe socialiste, pour dix minutes.

M. Pierre Garmendia. Monsieur le ministre délégué, je n'ai pas l'intention de m'attarder sur les quelques articles consacrés à votre budget dans le « bleu » affaires étrangères. Je suppose que vous auriez souhaité mieux, parce que ce n'est pas brillant. Je voudrais profiter de ce débat pour parler de la France et de l'Europe.

Je ne vous surprendrai pas en vous disant que je ne suis pas un spécialiste de ces questions. Mais je ne vous surprendrai pas non plus si je vous dis que l'Europe m'intéresse. Elle m'intéresse parce qu'elle concerne mes électeurs, comme tous les Français. J'essaie simplement, comme eux-mêmes et avec eux-mêmes, d'en parler avec bon sens, les pieds bien posés sur le sol d'Aquitaine, qui est aussi le sol de France et d'Europe. Notre avenir s'écrit, ici et là-bas, dans nos régions comme à Paris, à Strasbourg et à Bruxelles. On oublie souvent l'Europe qui aide les régions et les secteurs en difficulté, l'Europe qui a « dopé » notre agriculture, notre industrie, notre commerce et nos échanges touristiques. On oublie souvent l'Europe qui essaie d'anticiper le futur, celle du Livre blanc de la Commission qui tente de secouer la torpeur ambiante avec les grands travaux, les autoroutes de l'information et la lutte contre le chômage. On oublie souvent l'Europe qui cherche à créer des relations majeures et complémentaires avec ses voisins d'Europe centrale et de la Méditerranée. On pointe du doigt et on surligne au Stabilo les difficultés. Certains les dramatisent pour en faire un fonds de commerce électoral à très courte vue.

Oui, la fixation des prix agricoles donne lieu à des empoignades longues et parfois excessives. Oui, l'Europe sociale peine à se mettre en place, ce que mes amis et moi-même avons souvent vivement critiqué. Oui, la mise en place d'une harmonisation sur la libre circulation des personnes piétine. Oui, la politique extérieure et de sécurité commune est une nécessité. Et pourtant ! Les Douze accordent difficilement leurs violons, laissant la porte ouverte à d'autres influences. Je pense bien sûr, comme tous ici, à l'ex-Yougoslavie.

A partir de cette réalité susceptible d'une double lecture, chacun réagit en fonction de son tempérament, de ses choix politiques ou forcé par des liaisons électorales dangereuses. La bouteille est-elle à moitié vide ou à moitié pleine ? Mon âge me permet la sagesse de l'aventure raisonnée. Je ne souhaite pas, monsieur le ministre, que la France soit en Europe comme le *Bourgeois gentilhomme*, qu'elle écrive de la prose sans le savoir.

Bien sûr, je sais, et nous en sommes tous conscients, que le mariage de la France avec l'Europe est difficile bien que nécessaire. Nous sommes obligés de faire le pari de Pascal et de jouer l'Europe. Le choix contraire serait suicidaire commercialement, économiquement, diplomatiquement. Dans le monde tel qu'il est, nos Etats n'ont plus les moyens de relever seuls les grands défis technologiques, industriels, agricoles, commerciaux et militaires.

On peut pratiquer la politique de l'autruche, lire et relire les *Illusions perdues* comme certains de nos collègues qui n'arrêtent pas de regarder leur nombril. C'est ce que fait, et je le regrette tout autant que vous-même, le Gouvernement auquel vous appartenez. Nous sommes dangereusement muets, donc absents des grands débats européens. La politique « médiane » choisie par le chef du Gouvernement répond à une logique que je peux comprendre, mais qui conduit à terme à une impasse. En privilégiant l'unité de façade de sa majorité, sans doute pour préserver une hypothétique arithmétique électorale et présidentielle, M. Balladur rend un mauvais service à la France. Notre pays mérite mieux ; il mérite autre chose que ces comptes de corbeille présidentielle. En étant absente des grands débats où se joue notre futur, intimement lié à celui de l'Europe, la France perd la face et son rang. Notre pays n'est jamais aussi fort et influent que lorsqu'il propose et donne le ton.

Après l'Allemagne et avant l'Espagne, la France va présider l'Union européenne. Où allons-nous ? Qu'allons-nous dire sur l'élargissement, les relations avec nos voisins immédiats, à l'Est et au Sud ? Que pouvons-nous répondre à ceux qui proposent une Europe à la carte, découpée en noyaux et cercles, géométriques ou sectoriels ? Où en sommes-nous de nos rapports avec l'Allemagne ? Avons-nous encore un bout de chemin à faire ensemble ? Comment préparez-vous le grand rendez-vous de 1996 ? Etes-vous en mesure de préparer sereinement cette échéance ?

Un sillon a été profondément tracé par le Président de la République, il y a dix ans. Rompant déjà avec une inertie périlleuse pour la France, il a convaincu nos compatriotes et forcé bien des réticences. Qui peut regretter aujourd'hui l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, l'Acte unique européen, Eurêka, Schengen, Erasmus, Phare, le corps européen de défense et, enfin, le traité de Maastricht ? La France, avec François Mitterrand, a été en première ligne pour un renforcement européen des capacités technologiques, des connaissances, des droits des personnes, de la protection sociale, de la solidarité avec l'Est et le Sud, et de l'influence avec la politique exté-

rieure et de sécurité commune. Il faut tenir ferme, monsieur le ministre. N'écoutez pas les sirènes majoritaires, particulièrement bruyantes au sein de la Délégation pour l'Union européenne, qui vous suggèrent et parfois vous somment de prendre une autre voie. Cette voie-là serait, n'en doutez pas, une voie de garage, mais vous le savez.

Les plus anciens ici connaissent mon attachement à l'Espagne. Je terminerai donc sur une note d'espoir franco-espagnole qui est d'ailleurs très actuelle. Les chefs d'Etat des deux pays se sont rencontrés pour la huitième fois, les 20 et 21 octobre dernier. Ils avaient à se parler, car la gestion de la pêche dans le cadre européen a provoqué récemment de vifs incidents entre professionnels. En outre, les deux pays vont bientôt présider l'Union et une concertation était nécessaire. De récentes déclarations sur l'avenir d'une Europe « découpée en rondelles », selon les propos du Président de la République, préoccupaient tout autant Madrid que Paris. La réponse donnée par Felipe Gonzalez et François Mitterrand satisfait les exigences et les urgences du moment : « Les délais sont réduits. Une lourde responsabilité pèse sur nous. Cela nous commande de travailler ensemble. » Des considérations de bon sens ont été émises en vue d'empêcher une « dérive géométrique » de l'Union, en particulier sur le nécessaire respect des réalités géographiques et contractuelles. L'Europe a un nord, un centre, mais aussi un sud, et les engagements pris à douze doivent être assumés à 100 p. 100 par les candidats à l'adhésion.

J'ai noté avec intérêt et satisfaction, monsieur le ministre, que dès le 22 octobre vous aviez engagé des travaux pratiques très concrets à Anglet, au Pays basque. En tant que Français, donc Européen, mais aussi Aquitain, j'ai apprécié l'annonce d'un traité de coopération transfrontalière entre collectivités situées des deux côtés des Pyrénées. La concertation est la réponse raisonnable à l'incertitude et aux défis d'aujourd'hui. Mais je ne suis pas sûr que cette façon de voir les choses soit sinon partagée, du moins comprise par vos collègues du Gouvernement.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste votera contre les crédits des affaires européennes, au service d'une politique au mieux illisible, au pire illusoire.

M. le président. Au titre du groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. François Guillaume, pour cinq minutes.

M. François Guillaume. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, plusieurs orateurs ont déjà analysé dans le détail le budget communautaire. Je n'y insisterai donc pas longuement, sauf à m'inquiéter des dangers que présente l'insuffisance de l'enveloppe agricole qui, ajoutée aux dispositions restrictives du GATT, risque de faire perdre à la politique agricole commune une partie de son ambition de conquête des marchés mondiaux. Je déplore également que la Commission gère déjà les restitutions dans certains secteurs, l'aviculture notamment, comme si les réductions imposées par le GATT devaient dès aujourd'hui prendre leur plein effet.

Mais il est un débat fondamental trop longtemps différé, celui de la contradiction cultivée depuis le premier élargissement entre élargissement et approfondissement. Ce débat recoupe celui qui oppose Europe du libre-échange et Europe fédérale. Je souhaite qu'il trouve rapidement une conclusion. Nous vivons en effet aujourd'hui sur la base d'institutions qui, même si elles se sont enrichies depuis de nouvelles structures, ont été conçues pour une Europe à six qui ne s'interdisait pas une intégration complète.

Le traité de Rome avait la prétention de répondre aux aspirations les plus profondes des peuples. Il avait prévu les règles et les instruments du fonctionnement de la Communauté. Le premier élargissement a remis en cause une partie de ses ambitions : l'ambition politique, il faut avoir le courage de le dire. Les nouveaux élargissements envisagés portent atteinte au développement économique et monétaire prévu par l'union économique et monétaire, ne laissant crédible que la libre circulation des marchandises et des capitaux, sans que nous soyons assurés de pouvoir accepter avant longtemps la libre circulation des hommes. En somme, de fait, le traité de Rome se voit amputé dans ses ambitions, et le marché unique dans ses ouvertures.

La zone de libre-échange, qui plus est sans tarifs extérieurs communs, assurant un certain niveau de préférence communautaire, apparaît comme la plus sûre évolution de l'Europe actuelle si des choix ne sont pas proposés aux peuples qui la composent et que l'on nourrit trop facilement d'un idéal européen hautement estimable, certes, mais que le quotidien ne justifie pas toujours. Aussi, monsieur le ministre, faut-il sortir un peu de cette politique de la langue de bois que pratiquent les diverses institutions communautaires. Peut-être faut-il sortir une bonne fois de ces aménagements de la gestion quotidienne destinés à préserver l'acquis en fermant un peu trop les yeux sur l'avenir, pour viser des ambitions plus conformes à la dimension prévisible de l'Union à la fin de ce siècle et au début du suivant.

Face à l'impérieuse nécessité d'élargir l'Europe à des pays du continent, pour des raisons économiques et politiques évidentes, il nous faut imaginer une autre architecture et remodeler nos institutions dont l'équilibre, fixé par les pères fondateurs lors du traité de Rome, se trouve perturbé par les élargissements présents et à venir. Le document de la démocratie chrétienne allemande nous en donne l'occasion. Il a le mérite de poser la question de la nature même de l'Europe dans le contexte nouveau de l'après-mur de Berlin.

Pour ce qui me concerne, j'ai déjà eu l'occasion de donner à cette tribune mon sentiment sur les évolutions nécessaires et sur les objectifs qu'il faut désormais viser en priorité. C'est la raison pour laquelle, à cette question posée par la démocratie chrétienne allemande, ce qui m'intéresse, messieurs les ministres, c'est surtout votre réponse, c'est-à-dire celle de la France.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

REMISE DES RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES SIGNALÉES PAR LES PRÉSIDENTS DES GROUPES

M. le président. J'informe l'Assemblée que M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale m'a fait parvenir les réponses aux questions écrites signalées par MM. les présidents des groupes qui devaient être remises au plus tard à la fin de la présente séance.

La liste de ces questions sera publiée en annexe au compte rendu intégral.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995, n° 1530 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 1560).

Affaires européennes (suite) :

M. François d'Aubert, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 2 au rapport n° 1560) ;

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 1562, tome V).

Affaires étrangères :

M. Jean-François Mancel, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 1 au rapport n° 1560) ;

M. Didier Bariani, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 1562, tome I) ;

M. Jean-François Deniau, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale (avis n° 1563, tome I) ;

Action humanitaire et droits de l'homme :

Mme Christiane Taubira-Delannon, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 1562, tome II) ;

Immigration :

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 1562, tome III) ;

Relations culturelles internationales et francophonie :

Mme Martine David, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 1561, tome I) ;

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 1562, tome IV).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*